

Convention Ville de Dijon Association Léo Lagrange



La Ville de Dijon, représentée par son maire en exercice, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal du 9 février 2015

ET

L'association Léo Lagrange Centre Est, dont le siège Social est établi 66 Cours Tolstoï – 69100 VILLEURBANNE CEDEX, représentée par son Président, Monsieur Georges HEINTZ, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont les statuts ont été déposés à la Préfecture du Rhône.

CONSIDÉRANT

Le projet de l'association Léo Lagrange Centre Est à Dijon, qui consiste à construire des activités sur le temps libre, à accompagner les projets des jeunes de 14 à 25 ans, par des actions favorisant la rencontre et la mobilité des jeunes, par l'accompagnement des initiatives jeunesse et des projets collectifs ou individuels avec une mobilisation de l'information et des dispositifs et notamment l'objectif de développer un Atelier de Mobilité pour encourager, accompagner, et soutenir les initiatives et projets à dimension internationale de jeunes âgés de 14 à 25 ans.

IL A ÉTÉ CONVENU ce qui suit

ARTICLE 1 - OBJET

La Ville de Dijon soutiendra l'action de l'association en cohérence avec les actions menées au titre du Projet Éducatif Global.

A ce titre, l'association s'engage à:

- accompagner et soutenir les premiers départs en vacances autonomes et projets citoyens des jeunes dijonnais en France et en Europe,
- encourager le départ et l'accueil de Services Volontaires Européens (Programme Erasmus+),
- organiser des séjours avec les jeunes dans des Villes Européennes partenaires (Programme Erasmus+),
- mener des actions d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale en partenariat avec les établissements scolaires et universitaires dijonnais,
- développer des stages professionnels en Europe pour les jeunes demandeurs d'emploi (Programme mobilité formation professionnelle du Programme Erasmus+)
- accompagner des projets autonomes de solidarité internationale.

Par la présente, l'association Léo Lagrange s'engage, conformément à son projet associatif et à ses activités dans le domaine socioculturel, à réaliser les objectifs présentés à l'article 3, à allouer à cet effet tous les moyens appropriés pour mettre en œuvre le programme arrêté en concertation avec la Ville.

Pour sa part, la Ville de Dijon s'engage à soutenir financièrement et techniquement la réalisation de ces objectifs.

ARTICLE 2 - DURÉE DE LA CONVENTION ET CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans à compter de sa notification.

Le renouvellement de cette convention est subordonné à la réalisation du contrôle prévu à l'article 6 et au dépôt des conclusions de l'évaluation prévu à l'article 7.

ARTICLE 3 - CADRE GÉNÉRAL DU PROGRAMME

Les orientations de la politique municipale en faveur de la jeunesse, en matière de mobilité internationale et d'accompagnement des 14/25 ans ont pour objectif de développer les axes suivants :

l'appui aux initiatives - l'accès à l'autonomie - le soutien aux projets citoyens - les départs en vacances - le lien social - la mobilité - la découverte - l'engagement - le volontariat - l'interculturalité - la citoyenneté européenne - l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale dans les établissements scolaires - la lutte contre les discriminations - l'insertion professionnelle.

Au regard de ces orientations, la Ville de Dijon et l'association Léo Lagrange s'accordent sur les objectifs définis ci-dessous.

Domaine 1 : l'appui aux initiatives des jeunes

Au travers d'un conventionnement avec l'association, il s'agit pour la Ville de Dijon de mettre en place, en concertation, un projet territorial d'accompagnement des jeunes, en cohérence avec la politique mise en œuvre par la municipalité (cf. cahier des charges accueils jeunes), le Projet Éducatif Global, et en référence à des valeurs communes concernant l'éducation et la place des jeunes dans la cité (citoyenneté).

Les objectifs poursuivis sont de :

- favoriser l'autonomie des jeunes par la réalisation d'un projet,
- développer des compétences méthodologiques sur la mise en place d'un projet collectif,
- encourager la mobilité des jeunes notamment pour ceux dont les ressources financières sont limitées,
- créer des espaces de vie collective autour d'un projet fédérateur et mobilisateur pour les jeunes,
- promouvoir l'engagement des jeunes et leurs initiatives en organisant notamment des temps de restitution et de valorisation de leurs projets.

Domaine 2 : l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale

- L'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale

Il s'agit d'accompagner les projets des jeunes relatifs à la solidarité internationale.

Les objectifs poursuivis sont de :

- promouvoir des activités collectives, solidaires et durables,
- permettre à des jeunes de se rencontrer, d'échanger et d'agir ensemble autour de projets de construction, réhabilitation, à caractère environnemental, culturels (théâtre, danse, musique...) et sportifs.
- acquérir des notions en lien avec la citoyenneté mondiale et les enjeux mondiaux du développement,
- permettre d'acquérir des compétences interculturelles,
- · favoriser l'autonomie des jeunes,

- lutter contre les discriminations.
- L'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale dans les établissements scolaires

Les objectifs poursuivis sont de :

- favoriser le développement de l'éducation à la citoyenneté internationale au sein des établissements scolaires de l'Académie de Dijon,
- sensibiliser les jeunes aux grands déséquilibres mondiaux et aux mécanismes du développement, les outiller pour leur permettre d'agir en tant que citoyen dans un monde globalisé,
- explorer la dimension internationale du développement durable et faire prendre conscience de la nécessité de construire un monde solidaire, respectueux des droits humains et de l'environnement,
- renforcer la continuité éducative entre les acteurs de l'éducation formelle et populaire,
- sensibiliser les jeunes aux mécanismes de discrimination et de préjugés,
- fournir aux jeunes des outils de compréhension afin de favoriser la lutte contre l'exclusion et le racisme.

Domaine 3 : Citoyenneté européenne / Programme Erasmus +

- Mobilité /Echanges de jeunes

Le projet consiste à un échange de jeunes d'une durée de 8 jours tous les 2 ans dans un pays de l'Union Européenne.

Les objectifs poursuivis sont de :

- promouvoir des activités collectives, solidaires et durables,
- permettre à des jeunes de se rencontrer, d'échanger et d'agir ensemble autour de projets à caractère environnemental, culturels (théâtre, danse, musique...) et sportifs,
- sensibiliser les jeunes à la citoyenneté européenne,
- permettre l'acquisition de compétences interculturelles,
- favoriser la mobilité, l'ouverture et la découverte des jeunes,
- favoriser l'autonomie des jeunes.

Ces échanges pourront s'organiser avec des villes jumelées avec la Ville de Dijon.

- Mobilité / formation professionnelle

Cette action soutient des séjours à l'étranger, dans la formation initiale et continue, des jeunes demandeurs d'emploi.

Le projet s'adresse à tous les jeunes âgés de 18 à 30 ans, disponibles sur le marché du travail et inscrits à pôle emploi ou à la mission locale.

Les objectifs poursuivis sont de :

- renforcer les compétences linguistiques des jeunes,
- favoriser le développement d'une citoyenneté européenne,
- développer l'autonomie des jeunes,
- permettre l'acquisition de compétences professionnelles dans un contexte interculturel,
- · favoriser l'autonomie des jeunes,
- favoriser l'insertion professionnelle des jeunes demandeurs d'emploi Dijonnais,
- favoriser la mobilité des jeunes ayant moins d'opportunités.

- Autonomie des jeunes / Accueil et envoi de jeunes en Service Volontaire Européen

Le Service Volontaire Européen s'adresse à tous les jeunes de 17 à 30 ans résidant légalement dans l'un des pays participants au programme, quel que soit leur niveau de formation ou de langue.

L'Atelier Mobilité Léo Lagrange de Dijon a déposé une demande d'accréditation pour l'envoi et l'accueil de volontaires européens. Dans ce cadre, il se propose d'accompagner les jeunes dijonnais dans leur démarche de recherche de volontariat. Ainsi, la structure accompagnera les jeunes dans le dépôt de leur candidature, les mettra en relation avec les partenaires européens, et assurera un suivi tout au long du projet.

Par ailleurs, l'Atelier Mobilité Léo Lagrange se propose d'accueillir un jeune européen en volontariat pour 12 mois à partir d'octobre 2015, comme il le fait depuis 3 ans (accueil d'une jeune Roumaine en 2012, d'une jeune Macédonienne en 2013, et d'un jeune Allemand en 2014).

Les objectifs poursuivis sont de :

- promouvoir la participation active des jeunes à la construction européenne,
- permettre aux jeunes d'exprimer librement leur sens de la solidarité en Europe et dans le monde, soutenir la lutte contre le racisme et la xénophobie, contribuer à lutter contre toutes les formes de discrimination, promouvoir l'égalité à tous les niveaux de la société,
- faciliter l'intégration des jeunes dans la société au sens large et encourager leur esprit d'initiative,
- permettre aux jeunes d'acquérir, via des expériences d'éducation non-formelles, les connaissances, les compétences et les aptitudes qui serviront à leur développement futur,
- vivre une expérience dans un autre pays en Europe,
- se mettre au service d'un projet d'intérêt général porté par une association ou une collectivité territoriale dans un domaine tel que le social, le culturel, l'environnement, le sport, la lutte contre les exclusions.
- découvrir et faire partager une autre culture, apprendre une nouvelle langue, vivre en collectivité,
- partir seul tout en étant encadré par une organisation d'envoi et un projet d'accueil.

ARTICLE 4 - MOYENS

<u>ARTICLE 4.1 - MONTANT DE LA CONTRIBUTION ET CONDITIONS DE PAIEMENT</u>

Le montant prévisionnel de la contribution versée à l'association Léo Lagrange s'élève à la somme de 62 000 €;

La participation de la Ville sera versée de la manière suivante :

- 90 % au mois de janvier,
- le solde à la présentation du bilan au cours du premier trimestre de l'année n + 1.

Des contributions exceptionnelles pourront être attribuées par la Ville pour des actions spécifiques, ajoutées à la présente convention sous forme d'avenant.

ARTICLE 4.2 - AIDE À LA RECHERCHE DE FINANCEMENTS

La Ville de Dijon apportera son concours à l'association Léo Lagrange pour la recherche de financements complémentaires en ce qui concerne les actions précitées à l'article 3.

ARTICLE 4.3 - SOUTIENS LOGISTIQUES

La Ville met gracieusement à la disposition de l'association :

- deux bureaux à la Maison des Associations à Dijon (convention spécifique de mise à

disposition de locaux). La valorisation locative des locaux pour l'année 2013 était de 1 620 €, – un appartement pour accueillir chaque année un jeune volontaire européen. La valeur locative pour 2014 était de 200 € par mois charges comprises.

ARTICLE 5 - OBLIGATIONS COMPTABLES

L'association s'engage à :

- > communiquer, sur demande de la Ville de Dijon, les documents comptables et de gestion relatifs aux actions couvertes par la convention, aux fins de vérification,
- > fournir chaque année, dans les six mois suivant sa réalisation, le compte de résultats et les annexes dûment certifiés par le commissaire au compte, ainsi que le rapport de ce dernier,
- ➤ tenir une comptabilité conforme aux règles définies par le règlement n°99- 01 du 16 février 1999 du comité de la réglementation comptable, relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations, homologué par arrêté ministériel en date du 8 avril 1999.

ARTICLE 6 - CONTRÔLES

L'association s'engage à faciliter, à tout moment, le contrôle par la Ville de la réalisation des objectifs et des actions, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production sera jugée utile.

L'association remet, dans un délai de six mois avant le terme de la convention, un bilan couvrant l'ensemble de la période d'exécution de la convention. Un contrôle, éventuellement sur place, est réalisé par la Ville afin d'en vérifier l'exactitude.

ARTICLE 7 - ÉVALUATION

L'évaluation des conditions de réalisation des objectifs et des actions menés par l'association Léo Lagrange sur un plan quantitatif et qualitatif, est réalisée en partenariat entre la Ville et l'association conformément aux indications portées sur les fiches action annexées à la présente convention.

Les modalités de l'évaluation ne peuvent être modifiées que par un commun accord des deux parties, formalisé sous forme d'avenant.

La présente convention doit faire l'objet d'un rapport d'évaluation annuel débattu et validé entre les parties contractantes à l'occasion d'un comité d'évaluation annuel mixte.

ARTICLE 8 - RENOUVELLEMENT

En cas de non-renouvellement du partenariat, au terme de la présente convention, la Ville de Dijon apportera son concours financier durant six mois pour permettre à l'association d'apurer les questions sociales consécutives à la fin des relations conventionnelles.

ARTICLE 9 - RÉSILIATION

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans cette convention, celle-ci pourra, après saisine à des fins de conciliation du comité d'évaluation paritaire mixte (composé de quatre membres pour chaque partie) en présence du médiateur de la Ville et d'un représentant du Ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de six mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

En cas de litige dans l'application des termes de la présente convention, les parties s'en remettront au jugement du tribunal administratif de la Ville de Dijon.	
Fait à Dijon, le	

Pour l'association Léo Lagrange Le Président, Pour la Ville, Le Maire, Pour le Maire, l'Adjoint à la jeunesse et à l'enseignement supérieur

Georges HEINTZ

Hamid El Hassouni





DOMAINE : Appui aux initiatives des jeunes / Autonomie des jeunes / Projets citoyens / Vacances / Lien social / Mobilité / Découverte / Europe

Nom de l'action : Accompagnement des jeunes à partir de dispositifs d'aide au départ en vacances et à la réalisation de projets citoyens (ANCV/Soléo, FLAIJ,...)

Description:

L'Atelier de mobilité Léo Lagrange est identifié par les jeunes Dijonnais depuis sa création comme un lieu de ressources et d'accompagnement aux projets individuels et collectifs de mobilité et d'ouverture sur l'extérieur par le biais d'actions citoyennes.

En fonction des projets et des profils des jeunes, l'équipe de l'Atelier de Mobilité oriente les publics vers le dispositif le plus adapté pour favoriser la réalisation de leurs projets. 3 à 10 rencontres environ sont planifiées avec le jeune ou le groupe de jeunes pour l'accompagnement. Ces différentes rencontres permettent à l'équipe d'aider les publics à :

- Définir le projet,
- Déterminer les besoins (financier, matériel, partenariat, logistique,...),
- Identifier les obstacles ou difficultés,
- Monter le dossier (ANCV/Soléo, FLAIJ),
- Trouver d'autres sources de financement (actions d'autofinancement, parrainages, sponsors,...)
- Identifier les partenaires, l'hébergement, le transport, et autres éléments pour réaliser l'action à partir des réseaux de l'Atelier de Mobilité ou en orientant les jeunes dans leur recherche.

L'ANCV / Soléo est une bourse d'aide pour les jeunes de 16 à 25 ans qui souhaitent partir en vacances de manière autonome mais dont les revenus sont limités.

Une aide financière peut être accordée, et l'accompagnement méthodologique au montage du dossier est effectué par Léo Lagrange.

L'objectif de cette aide est de favoriser les **projets de vacances** autour de la découverte culturelle, du sport ou de la solidarité. Les séjours peuvent être effectués en France ou en Europe et doivent être collectifs.

En fonction du projet, l'aide est plafonnée à 600 € par jeune. Une aide financière de 25 € par jour et par jeune est prévue pour les départs en France, et de 65 € par jour et par jeune pour les départs dans les pays de l'Union européenne.

L'accompagnement est réalisé par les animateurs de l'Atelier Mobilité Léo Lagrange. Une fois que le dossier est finalisé par les jeunes, le projet est soumis à une commission d'attribution organisée au niveau national. Trois périodes d'appel à projets sont organisées chaque année.

Le Fonds Local d'Aide à l'Initiative des Jeunes est un dispositif d'appui aux projets des jeunes de 13/25 ans de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, soutenu par la CAF et abondé par la Ville de Dijon. Léo Lagrange Centre Est reçoit chaque année 2 000 € de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et 2 000 € de la Ville de Dijon pour accompagner les projets des jeunes à partir de ce dispositif, avec une aide plafonnée à 800 € par projet.

- Favoriser l'autonomie des jeunes par la réalisation d'un projet autonome,
- Développer des compétences méthodologiques sur la mise en place d'un projet collectif,

- Encourager la mobilité des jeunes notamment pour ceux dont les ressources financières sont limitées,
- Créer des espaces de vie collective autour d'un projet fédérateur et mobilisateur pour les jeunes,
- Promouvoir l'engagement des jeunes et leurs initiatives en organisant notamment des temps de restitution et de valorisation de leurs projets.

Les moyens humains, financiers, matériels et logistiques de l'action

Moyens humains :

2 personnes

Moyens matériels et logistiques :

Mise à disposition de deux bureaux à la Maison des Associations Ordinateur, imprimante, connexion internet, téléphone

Moyens financiers:

- Conventionnement avec l'Agence Nationale des Chèques Vacances
- Fonds de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Côte d'Or
- Fonds versés par la Ville de Dijon dans le cadre du FLAIJ
- Fonds versés par la Caisse d'Allocations Familiales de Côte d'Or lorsque les jeunes porteurs de projets sont mineurs

Les partenaires

Agence Nationale des Chèques Vacances, Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Côte d'Or, Ville de Dijon, Caisse d'Allocations Familiales de Côte d'Or, structures Jeunesse de la Ville de Dijon (MJC, Maison de quartier de la Fontaine d'Ouche), Mission Locale, CRIJ, Foyer Jeunes Travailleurs,...

Échéancier de réalisation :

De janvier à décembre 2015 :

Accompagnement des jeunes porteurs de projets

De septembre à décembre 2015

Organisation de temps de restitution collective avec les jeunes pour valoriser leurs projets et faire émerger de nouvelles initiatives

Indicateurs

- Nombre de jeunes ayant bénéficié des bourses ANCV Soléo sur l'année 2015,
- Nombre de projets accompagnés par l'Atelier de Mobilité financés avec l'aide du FLAIJ sur l'année 2015,
- Nombre de restitutions effectuées sur le territoire dijonnais par les jeunes,
- Qualité des restitutions et public présent sur ces temps.
- Mobilisation des jeunes porteurs de projet pour communiquer sur le dispositif auprès d'autres jeunes,
- Autonomie des jeunes dans le projet : suivi des jeunes sur le montage du dossier de demande de bourse et sur la mise en place d'un temps de restitution
- Participation des jeunes aux activités de la structure (temps de débats, temps de convivialité)

Modalités d'évaluation

- Bilans qualitatifs et financiers des projets effectués par les jeunes (condition pour le financement pour les 2 dispositifs),
- Une analyse de ces différents indicateurs sera transmise à la Ville dans le cadre d'un bilan trimestriel de l'activité de l'Atelier de Mobilité, ainsi que d'un bilan annuel.

L'envoi d'une Newsletter déclinant l'ensemble des projets accompagnés par l'Atelier de mobilité viendra compléter ces bilans.

CHARGES		PRODUITS	
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Bourses ANCV/SOLEO accordées aux			
jeunes pour la réalisation de leurs pro-		Conventionnement avec l'Agence Nationale des chèques	
jets de vacances	5000	Vacances	5000
Bourses FLAIJ	4000		
Frais de création de support de com-	200		
munication sur les dispositifs		Léo Lagrange Centre Est	3394,35
		Contributions	
Services extérieurs		Subvention DDCS 21	2000
Stagiaires IUT communication	490 55	Subvention FLAIJ Ville de Dijon	2000
Stagian es 10 1 communication	150,55	Ville de Dijon	29077
		Valorisation locative des locaux	729
Autres services extérieurs			
Mise à disposition de deux bureaux	729		
Charges de personnel			
Responsable Atelier de Mobilité Animatrice accompagnatrice de pro-	18963,48		
jets	11331,22		
Frais généraux	1486,10		
TOTAL CHARGES	42200,35	TOTAL PRODUITS	42200,35





DOMAINE 2.1 : Education à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale / Mobilité / Interculturalité / Autonomie

Nom de l'action : Accompagnement des projets autonomes de solidarité internationale / Dispositifs « Jeunesse Solidarité Internationale » et « Ville Vie Vacances Solidarité Internationale »

Description:

L'Atelier Mobilité Léo Lagrange Dijon accompagne les groupes de jeunes porteurs de projets Dijonnais sur la mise en place de chantiers ou de projets de solidarité internationale.

L'accompagnement sur la mise en place de projets de solidarité internationale est réalisé par les animateurs de la structure à toutes les étapes du projet. Ils accompagnent ou appuient à ce titre les jeunes sur la phase de préparation, de réalisation et de restitution de leur projet.

En fonction de la nature du projet, l'Atelier Mobilité oriente les usagers sur les structures de financement locales adaptées, les accompagne sur la méthodologie de réalisation de leur projet et met en place des ateliers participatifs de préparation au départ et au retour.

Entité de la Fédération Léo Lagrange, la structure est membre du Fonjep et a la possibilité de parrainer les projets de chantier de solidarité internationale sur deux dispositifs ministériels : le JSI et le VVVSI.

Le ministère des Affaires étrangères a développé un dispositif d'appui pour favoriser l'engagement des plus jeunes (16-25 ans) sur des actions de solidarité construites sur une base partenariale et favorisant la rencontre et les échanges interculturels. Ce dispositif est constitué de deux programmes : Ville Vie Vacances et Solidarité Internationale (VVVSI) et Jeunesse Solidarité internationale (JSI). Il est le fruit d'un travail paritaire entre les pouvoirs publics et le monde associatif, associés dans sa gestion. Le programme VVV SI existe depuis 1991, et le programme JSI depuis 1997.

Le programme VVVSI est une déclinaison du programme Ville vie vacances, piloté par l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé), opérateur de l'État chargé de mettre en œuvre les politiques publiques en faveur de la cohésion sociale et de l'égalité des chances. Il est réservé aux jeunes des quartiers prioritaires relevant de la politique de la ville.

Depuis leur création, les programmes JSI et VVV/SI, gérés par le FONJEP pour le compte du MAE, ont permis la réalisation de plus de 1 500 micro projets de solidarité internationale impliquant près de 20000 jeunes français dans plus d'une quarantaine de pays différents et en France. Chaque année, une centaine de projets sont cofinancés, mobilisant un millier de jeunes.

L'Atelier Mobilité peut aussi faciliter la recherche de partenaires en Afrique par le biais de contacts avec les personnes ressources des 12 délégations Africaines de la fédération Léo Lagrange (vérifier la fiabilité des partenaires, aider à la recherche d'appuis locaux, etc..)

- Promouvoir des activités collectives, solidaires et durables,
- Permettre à des jeunes de se rencontrer, d'échanger et d'agir ensemble autour de projets de construction, réhabilitation, à caractère environnemental, culturel (théâtre, danse, musique...) et sportif.
- Acquérir des notions en lien avec la citoyenneté mondiale et les enjeux mondiaux du développement,

- Permettre d'acquérir des compétences interculturelles,
- · Favoriser l'autonomie des jeunes,
- Lutter contre les discriminations.

Les moyens humains, financiers, matériels et logistiques de l'action

Moyens humains:

2 personnes

Moyens matériels et logistiques :

Mise à disposition de deux bureaux à la Maison des Associations Ordinateur, imprimante, connexion internet, téléphone

Matériel pédagogique pour les temps de préparation des groupes

Moyens financiers:

Parrainage de la fédération Léo Lagrange pour le JSI

Les partenaires

JSI, Bourgogne Coopération, Club UNESCO du Castel,...

Échéancier de réalisation :

janvier à décembre 2015

Accompagnement de trois projets de solidarité internationale

Indicateurs

- Notifications d'acceptation par le FONJEP des dossiers accompagnés,
- Suivi régulier des porteurs de projets parrainés ou accompagnés par l'Atelier Mobilité

Modalités d'évaluation

- Réunions de suivi
- Organisation d'ateliers
- Implication et échanges avec les groupes de jeunes
- Restitutions des projets au retour
- Une analyse des différents indicateurs sera transmise à la Ville dans le cadre d'un bilan trimestriel de l'activité de l'Atelier de Mobilité, ainsi que d'un bilan annuel. L'envoi d'une Newsletter déclinant l'ensemble des projets accompagnés par l'Atelier de mobilité viendra compléter ces bilans.

CHARGES		PRODUITS	
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Matériel pédagogique pour les anima-			
tions de préparation au départ	150	Léo Lagrange Centre Est	754,3
		Contributions	
Services extérieurs			
		Ville de Dijon	6567,1
Stagiaire IUT communication	109	1	
		Valorisation locative des locaux	162
Autres services extérieurs			
Mise à disposition de deux bureaux	162		
Charges de personnel			
Responsable Atelier de Mobilité	4214,1		
Animatrice accompagnatrice de pro-			
jets	2518,05		
Frais généraux	330,25		
	,		
TOTAL CHARGES	7483.4	TOTAL PRODUITS	7483,4





DOMAINE 2.2 - : Education à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale dans les établissements scolaires / Interculturalité / Autonomie / Lutte contre les discriminations

Nom de l'action : Action d'Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale en partenariat avec les établissements scolaires et universitaires Dijonnais.

Description:

L'Atelier Mobilité Léo Lagrange met en œuvre dans le cadre de ses missions des ateliers d'Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale avec des établissements scolaires et universitaire de la Ville de Dijon. Organisés de manière ponctuelle ou régulière, ces ateliers permettent d'interroger les questions liées aux différences et à la coopération internationale par le biais d'animations participatives et ludiques.

Dans cet objectif, l'équipe de l'Atelier Mobilité s'appuie sur deux dispositifs de sensibilisation des jeunes : le Dispositif **Démocratie et Courage** de la fédération Léo Lagrange et le **Dispositif des Tandems Solidaires** dans le cadre du partenariat entre l'Académie de Dijon et l'association Bourgogne Coopération.

<u>Le dispositif Démocratie et Courage</u> est un programme d'éducation à la citoyenneté et de lutte contre les discriminations initié en France par la Fédération Léo Lagrange. Dans le cadre de ce programme, les salariés ou volontaires Léo Lagrange interviennent en binômes, à partir de différents ateliers thématiques et ludiques construits sur des principes de pédagogie participative (vidéo, jeux, dessin, théâtre).

Ces interventions sont menées dans les Collèges ou Lycées, et invitent les participants à percevoir les mécanismes des stéréotypes, des normes et des discriminations. La sensibilisation des jeunes s'organise sur un thème défini avec l'établissement scolaire en fonction de l'âge des élèves et parfois du contexte.

Les interventions peuvent s'organiser auprès de classes sur des journées scolaires banalisées, ou des groupes de jeunes sur des heures d'étude ou des temps de pauses méridiennes.

8 classes de 4ème du Collège Clos de Pouilly ont suivi ces interventions en 2012 et 2013.

<u>Le Tandem Solidaire</u> est un dispositif innovant proposé par l'Académie de Dijon et le réseau Bourgogne Coopération consistant à créer des binômes composés d'une classe et d'une association engagée dans l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale (EACSI). Afin de garantir la pertinence et la qualité des actions éducatives menées dans le cadre des "Tandems Solidaires", les binômes sont soutenus techniquement et financièrement tout au long de l'année par l'Académie de Dijon et le réseau Bourgogne Coopération.

L'Atelier de Mobilité a mené 3 ateliers de 3heures auprès de classes de seconde du Lycée Charles de Gaulle de Dijon dans le cadre de ce dispositif en 2013/2014.

- Favoriser le développement de l'éducation à la citoyenneté internationale au sein des établissements scolaires de l'Académie de Dijon
- Sensibiliser les jeunes aux grands déséquilibres mondiaux et aux mécanismes du développement, les outiller pour leur permettre d'agir en tant que citoyen dans un monde globalisé
- Explorer la dimension internationale du développement durable et faire prendre conscience de la

nécessité de construire un monde solidaire, respectueux des droits humains et de l'environnement

- Renforcer la continuité éducative entre les acteurs de l'éducation formelle et populaire
- Sensibiliser les jeunes aux mécanismes de discrimination et de préjugés
- Fournir aux jeunes des outils de compréhension afin de favoriser la lutte contre l'exclusion et le racisme

L'Atelier de Mobilité pourra mener des actions sur ces thématiques en partenariat avec le PEL de la Ville de Dijon sur le modèle de sa participation à l'organisation de Jeunesse en Fête en 2014.

Les moyens humains, financiers, matériels et logistiques de l'action	Moyens humains : 2 personnes
108.5triques de l'action	Moyens matériels et logistiques :
	Mise à disposition de deux bureaux à la Maison des Associations
	Matériel pédagogique pour les temps d'ateliers auprès des classes, étudiants
	Moyens financiers :
	Tandems Solidaires (Bourgogne Coopération et Rectorat)
Les partenaires	Académie de Dijon, Bourgogne Coopération, Lycée Charles de Gaules, Lycée Le Castel, Agrosup Dijon, Collèges Dijonnais.
Échéancier de réalisation	_
janvier à décembre 2015	
Interventions dans trois ét	ablissements scolaires ou universitaires Dijonnais au cours de l'année
Indicateurs	- Participation des élèves ou étudiants aux ateliers mis en place,
Indicateurs	- Nombre de séances organisé sur l'année,
Indicateurs	
Indicateurs Modalités d'évaluation	- Nombre de séances organisé sur l'année,

CHARGES		PRODUITS	
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Matériel pédagogique	90		
		Léo Lagrange Centre Est	377,15
		Contributions	
		Appel à Projet des tandems solidaires Bourgogne Coopération et Rectorat de l'Académie de Dijon	200
Services extérieurs		Tation et rectorat de 17 leadenne de 2 jon	
Stagiaire IUT Communication	54,5		
		Ville de Dijon	3098,55
		Valorisation locative des locaux	81
Autres services extérieurs			
Mise à disposition de deux bureaux	81		
Charges de personnel			
Responsable Atelier de Mobilité Animatrice accompagnatrice de pro-	2107,55		
jets	1259,02		
Frais généraux	164,63		
TOTAL CHARGES	3756,7	TOTAL PRODUITS	3756,7





DOMAINE 3.1: Citoyenneté européenne / Mobilité / Interculturalité / Sport / Culture

Nom de l'action : Échange de jeunes, Action du Programme Erasmus +

Description:

Dispositif renouvelé du programme Erasmus +, l'échange de jeunes permet le financement de projets collectifs réunissant des jeunes de pays Européens différents.

Par l'intermédiaire de ses compétences, Léo Lagrange Centre Est développe des actions visant à faciliter la mobilité et l'engagement des jeunes, tout en stimulant les prises d'initiatives et l'expression de tous.

Léo Lagrange Centre Est souhaite organiser un échange de jeunes d'une durée de 8 jours tous les 2 ans dans un pays programme de L'UE dans le cadre du Programme Erasmus+.

Ces échanges pourront s'organiser avec des Villes jumelées avec la Ville de Dijon.

L'organisation d'un séjour Européen sera l'occasion pour Léo Lagrange d'accompagner et de dynamiser un projet collectif d'échange réunissant différents acteurs Européens qui travaillent auprès de la jeunesse. Ce programme permettra que l'Europe, perçue par les jeunes comme abstraite, lointaine, ou encore réservée aux initiés, devienne enfin une réalité attractive à leurs yeux.

A Dijon comme au sein des villes partenaires, deux problématiques seront ciblées par l'échange : le manque de mobilité et la difficulté des jeunes à s'ouvrir aux autres.

Cette expérience permettra de travailler avec les jeunes contre les préjugés et les discriminations par l'intermédiaire d'une action européenne visant avant tout le développement personnel des jeunes, l'expression et la valorisation de leurs talents, et le sentiment d'appartenance citoyenne dans le respect des individus et des aspirations de chacun.

Les séjours auront pour support :

Des rencontres de loisirs et de découverte autour d'une activité sportive :

Les jeunes qui participeront à ces rencontres s'intéresseront non seulement à l'aspect découverte de la vie quotidienne dans la ville et à des temps de loisirs communs, mais aussi aux questions de la protection de l'environnement, des transports en commun, aux problèmes sociaux, à la situation du marché de l'emploi, à la vie culturelle, au rayonnement de la Ville,...etc.

Des activités musicales ou artistiques :

Les activités culturelles sont un terrain propice à l'échange culturel. Ainsi les jeunes amateurs de danse, de théâtre, de musique, de photographie ou de vidéo pourront rencontrer d'autres jeunes dans le pays partenaires en partageant une discipline de leur choix.

Des ateliers autour de l'activité artistique commune pourront être organisés, pour permettre d'échanger avec l'autre groupe et de trouver des inspirations pour des projets futurs. La rencontre pourra également permettre de prévoir une réalisation commune en fin de séjour.

Objectifs de l'action :

- Promouvoir des activités collectives, solidaires et durables,
- Permettre à des jeunes de se rencontrer, d'échanger et d'agir ensemble autour de projets à caractère environnemental, culturel (théâtre, danse, musique...) et sportif,
- Sensibiliser les jeunes à la citoyenneté européenne,
- Permettre d'acquérir des compétences interculturelles,
- Favoriser la mobilité, l'ouverture et la découverte des jeunes,
- Favoriser l'autonomie des jeunes.

Les moyens humains, financiers, matériels et logistiques de l'action

Moyens humains:

2 personnes

Moyens matériels et logistiques :

Bureau de la Maison des Associations

Mise à disposition de deux bureaux à la Maison des Associations Ordinateur, imprimante, connexion internet, téléphone

Matériel pédagogique pour les temps de préparation et d'animation avec les groupes de jeunes

Moyens financiers:

Programme Erasmus +

Les partenaires

Ville de Dijon, structures Jeunesse de la Ville de Dijon (MJC, Maison de quartier de la Fontaine d'Ouche), structures Jeunesse Européenne, service des Sports, direction de l'Action Culturelle

Échéancier de réalisation :

Projet programmé pour l'année 2016 (Montage du projet et dossier à déposer en 2015). réalisation du séjour en juillet 2016

Indicateurs

- Notification d'acceptation du dossier par l'Agence Erasmus +,
- Mobilisation des jeunes sur le séjour,
- Recherche de la Ville Européenne et de la structure partenaire,
- Montage du projet,
- Échanges avec la structure Européenne partenaire,
- Implication des jeunes dans le projet,
- Organisation d'ateliers,
- Échanges entre les jeunes Dijonnais et les jeunes Européens

Modalités d'évaluation

- Déroulement et bilan du séjour avec les jeunes,
- Une analyse des différents indicateurs sera transmise à la Ville dans le cadre du bilan trimestriel des Accueils Jeunes et de l'activité de l'Atelier de Mobilité, ainsi que dans le bilan annuel.

L'envoi d'une Newsletter déclinant l'ensemble des projets accompagnés par l'Atelier de mobilité viendra compléter ces bilans.

CHARGES		PRODUITS	
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Transport sur place	105	Participation des usagers	480
Activités pédagogiques	714		
Transport aller et retour pays parte-	1960		
naire et sur place		Léo Lagrange Centre Est	1131,44
Hébergement	1421		
Pharmacie	17,75		
Assurance	50		
Matériel d'activités	150	Contributions	
		PSO CAF	244,8
Services extérieurs		Union Européenne Transport	1960
Stagiaires IUT Communication	163,5	Union Européenne Activités	1190
	·	Ville de Dijon	10168,6
		Valorisation locative des locaux	243
Autres services extérieurs			
Mise à disposition de deux bureaux	243		
Charges de personnel			
Responsable Atelier de Mobilité	6321,16	5	
Animatrice accompagnatrice de pro-			
jets	3777,07		
Frais généraux	495,36		
TOTAL CHARGES	15417,84	TOTAL PRODUITS	15417,84

A noter que les charges spécifiques à l'action, les ressources propres, et les contributions CAF et Union Européenne ont été divisées par deux pour calculer le budget annuel d'organisation d'un séjour en Europe tous les 2 ans.

Dijon

Fiche action 3



DOMAINE 3.2 : Mobilité / Interculturalité / Autonomie / Insertion professionnelle / Citoyenneté Européenne

Nom de l'action: Stages professionnels en Europe pour les jeunes demandeurs d'emploi / Programme Léonardo Da Vinci et Mobilité Formation Professionnelle du Programme Erasmus+.

Description:

Cette action est soutenue par le programme Européen Léonardo Da Vinci avec l'obtention de bourses par Léo Lagrange Centre Est pour sa mise en œuvre en 2015. L'action soutient des séjours à l'étranger dans la formation initiale et continue des jeunes demandeurs d'emploi.

Le projet s'adresse à tous les jeunes âgés de 18 à 30 ans, disponibles sur le marché du travail et inscrits au pôle emploi ou à la Mission locale.

Le projet s'étend sur 6 semaines. Une semaine de préparation en France suivi d'un séjour de **cinq semaines** dans un pays européen (Espagne, ou un pays anglophone). La première semaine dans le pays d'accueil correspond à une **phase d'intégration** par le biais d'animations linguistiques et culturelles. Les quatre semaines suivantes correspondent à la **phase de stage professionnel** en entreprise. Le lieu de stage est adapté au parcours et au projet professionnel du participant.

Le programme permet aux participants de découvrir un autre environnement professionnel, de se familiariser avec une langue étrangère et de confronter leurs connaissances et méthodes dans un contexte interculturel afin d'explorer leurs perspectives de carrière. Cette expérience va être l'occasion de développer ou démontrer des qualités personnelles indispensables à la recherche d'emploi : confiance en soi, adaptation, dynamisme, autonomie, ouverture d'esprit. Le programme Leonardo offre l'opportunité de vivre une expérience privilégiée pour développer ses aptitudes à s'insérer dans la vie active.

Au regard des nouvelles orientations du Programme Léonardo Da Vinci désormais intitulé Mobilité Formation Professionnelle dans le Programme Erasmus+, l'Atelier Mobilité prévoit de continuer de travailler sur ce volet d'action après 2015 en développant un partenariat avec les Lycées professionnels. En effet, la possibilité de pouvoir travailler en étroite collaboration avec les Lycées professionnels permettra de répondre aux nouveaux critères définis dans le Programme, et nous semble par ailleurs pouvoir être un gage de réussite pour continuer d'accompagner des jeunes sur ce volet avec l'attribution de nouvelles bourses par l'agence 2E2F.

- Renforcer les compétences linguistiques des jeunes
- Favoriser le développement d'une citoyenneté Européenne
- Développer l'autonomie des jeunes
- Permettre d'acquérir des compétences professionnelles dans un contexte interculturel
- Favoriser l'autonomie des jeunes
- Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes demandeurs d'emploi Dijonnais
- Favoriser la mobilité des jeunes ayant moins d'opportunités

Les moyens humains,	Moyens humains :
financiers, matériels et	2 personnes

logistiques de l'action	Moyens matériels et logistiques: Mise à disposition de deux bureaux à la Maison des Associations Ordinateur, imprimante, connexion internet, téléphone Matériel pédagogique pour les temps de préparation des groupes Moyens financiers: Bourses du programme Léonardo Da Vinci et du programme mobilité formation professionnelle Erasmus+
Les partenaires	Ville de Dijon, Missions locales de l'arrondissement de Dijon, CRIJ, E2C, Unicités, structures Jeunesse de la Ville de Dijon (MJC, Maison de quartier de la Fontaine d'Ouche), Prévention spécialisée de l'Acodège, Foyer des Jeunes Travailleurs,

Échéancier de réalisation :

mars à avril 2015

Départ de 7 stagiaires Dijonnais en Irlande ou en Espagne (Bourses restantes obtenues en 2013)

septembre à décembre 2015

Rencontres avec les Lycées professionnels Hippolyte Fontaine et Simone Weill à Dijon pour présenter le projet et mettre en place un partenariat avec les Lycées professionnels

février 2016

Dépôt de dossier de candidature auprès de l'Agence 2E2F pour obtenir de nouvelles bourses pour 2016/2017

Indicateurs	- Nombre de jeunes bénéficiaires sur 2015
Modalités d'évaluation	 Réunions de suivi Contact réguliers avec les stagiaires en France et à l'étranger Organisation d'ateliers de préparation au départ et au retour Lien avec les conseillers des missions locales Bilans des jeunes à leur retour Une analyse des différents indicateurs sera transmise à la Ville dans le cadre d'un bilan trimestriel de l'activité de l'Atelier de Mobilité, ainsi que d'un bilan annuel. L'envoi d'une Newsletter déclinant l'ensemble des projets accompagnés par l'Atelier de mobilité viendra compléter ces bilans.

CHARGES		PRODUITS	
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Bourses des stagiaires Léonardo	14325,5		
Support de communication	100		
		Léo Lagrange Centre Est	1131,45
		Contributions	
		Contributions	14225 5
Services extérieurs		Financement Agence 2E2F	14325,5
	163,5		
Stagiaire IUT communication	103,3	Ville de Dijon	9725,65
		Valorisation locative des locaux	243
Autres services extérieurs		valorisation locative des locaux	243
Mise à disposition de deux bureaux	243		
Charges de personnel			
Responsable Atelier de Mobilité	6321,16		
Animatrice accompagnatrice de pro-	, ,		
jets	3777,07		
Frais généraux	495,37		
	.33,37		
TOTAL CHARGES	25425,6	TOTAL PRODUITS	25425,6





DOMAINE 3.3 : Autonomie des jeunes / Engagement / Volontariat / Mobilité / Interculturalité

Nom de l'action : Accueil et envoi de jeunes en Service Volontaire Européen- Action Erasmus+

Description:

Dispositif d'engagement et de mobilité du programme Erasmus +, le Service Volontaire Européen s'adresse à tous les jeunes de 17 à 30 ans résidant légalement dans l'un des pays participants au programme, quel que soit leur niveau de formation ou de langue. Il permet aux jeunes de réaliser un volontariat dans un pays étranger pour une durée 2 à 12 mois. Chaque volontaire perçoit dans le cadre de sa mission une indemnisation permettant de couvrir ses frais de vie et d'activité au cours de son volontariat.

L'Atelier Mobilité Léo Lagrange de Dijon a déposé une demande d'accréditation pour l'envoi et l'accueil de volontaires européens. Dans ce cadre, il se propose d'accompagner les jeunes Dijonnais dans leur démarche de recherche de volontariat. Ainsi, la structure accompagnera les jeunes dans le dépôt de leurs candidatures, les mettra en relation avec les partenaires européens, et assurera un suivi tout au long du projet. La formation des jeunes Dijonnais avant leur départ sera effectuée par l'Atelier de Mobilité.

Une information sur ce nouvel accompagnement proposé par l'Atelier de Mobilité de Léo Lagrange Centre Est sera diffusée auprès des MJC, de la Maison de Quartier de la Fontaine d'Ouche, des Missions locales, et du CRIJ afin de pouvoir cibler les jeunes de tous les quartiers de Dijon sur cette action.

Par ailleurs, l'Atelier Mobilité Léo Lagrange se propose d'accueillir un jeune européen en volontariat pour 12 mois à partir d'octobre 2105, comme il le fait depuis 3 ans (accueil d'une jeune Roumaine en 2012, d'une jeune Macédonienne en 2013, et d'un jeune Allemand en 2014). La mission du volontaire sera développée sur la préparation interculturelle des jeunes accompagnés par la structure, et proposera d'accompagner le volontaire sur un projet personnel qu'il souhaitera développer.

Objectifs de l'action :

- Promouvoir la participation active des jeunes à la construction européenne.
- Permettre aux jeunes d'exprimer librement leur sens de la solidarité en Europe et dans le monde, soutenir la lutte contre le racisme et la xénophobie, contribuer à lutter contre toutes les formes de discrimination, promouvoir l'égalité à tous les niveaux de la société.
- Faciliter l'intégration des jeunes dans la société au sens large et encourager leur esprit d'initiative.
- Permettre aux jeunes d'acquérir, via des expériences d'éducation non-formelles, les connaissances, les compétences et les aptitudes qui serviront à leur développement futur.
- Vivre une expérience dans un autre pays en Europe.
- Se mettre au service d'un projet d'intérêt général porté par une association ou une collectivité territoriale dans un domaine tel que le social, le culturel, l'environnement, le sport, la lutte contre les exclusions.
- Découvrir et faire partager une autre culture, apprendre une nouvelle langue, vivre en collectivité.
- Partir seul tout en étant encadré par une organisation d'envoi et un projet d'accueil.

Les moyens humains, financiers, matériels et logistiques de l'action

Moyens humains:

2 personnes

Moyens matériels et logistiques :

Mise à disposition de deux bureaux à la Maison des Associations Ordinateur, imprimante, connexion internet, téléphone

	 Accueil d'un SVE par l'Atelier Mobilité Léo Lagrange La mise en place du Service Volontaire Européen au sein de l'Atelier Mobilité Léo Lagrange nécessitera la mise à disposition d'un poste de travail au sein des structures gérées par Léo Lagrange à Dijon. Mise à disposition d'un appartement par la Ville de Dijon pour la période de volontariat. Encadrement et suivi du jeune accueilli
	 Envoi de jeunes dijonnais en Service Volontaire Européen Matériels et supports de communication sur le dispositif Matériels pédagogiques pour la préparation au départ des volontaires Frais de restauration pour les volontaires lors des sessions de préparation au départ
	Moyens financiers : Bourses Erasmus + Contributions volontaires (Mise à disposition d'un logement par la Ville et fluides)
Les partenaires	Ville de Dijon, Agence Française Erasmus+ Jeunesse & Sport, CRIJ, Mission Locale, MJC de Dijon, Maison de quartier Fontaine d'Ouche, prévention spécialisée de l'ACODEGE, Foyer des Jeunes Travailleurs, Bourgogne Coopération,

Échéancier de réalisation :

Le dispositif du Service Volontaire Européen sera mis en place par l'Atelier de Mobilité sous la forme d'accueil et d'envoi au cours de l'année 2015. L'accompagnement au départ sera mis en place dès l'obtention de l'accréditation. L'accueil d'un SVE s'effectuera à partir d'octobre 2015 pour une période de 12 mois.

Accueil d'un Service Volontaire Européen

Mars 2015:

- Dépôt d'une demande d'accréditation pour l'accueil d'un volontaire européen
- Dépôt d'une demande de subvention pour l'accueil d'un jeune en SVE

Octobre 2015:

Accueil d'un volontaire pour 12 mois sur les activités de la structure

Envoi de jeunes dijonnais en Service Volontaire Européen

janvier 2015:

- Dépôt d'une demande d'accréditation pour l'envoi de volontaires européens
- Accompagnement sur l'année d'environ 6 jeunes Dijonnais pour un SVE
- Communication auprès des Dijonnais sur le SVE

Indicateurs	 Attribution des demandes d'accréditation et de subvention par l'Europe Nombre de jeunes ayant réalisé un SVE au cours de l'année, Satisfaction des volontaires sur le dispositif.
Modalités d'évaluation	-Fiches de suivi des jeunes partis en volontariat, -Échanges avec les structures d'accueil et d'envoi en Europe, - Contact avec les volontairesUne analyse des différents indicateurs sera transmise à la Ville dans le cadre d'un bilan trimestriel de l'activité de l'Atelier de Mobilité, ainsi que d'un bilan annuel. L'envoi d'une Newsletter déclinant l'ensemble des projets accompagnés par l'Atelier de mobilité viendra compléter ces bilans.

TOTAL CHARGES	17604,4	TOTAL PRODUITS	17604,4
Frais généraux	330,25		
Funto adminute	220.25		
Animatrice accompagnatrice de projets	2518,05		
Responsable Atelier de Mobilité	4214,1		
Charges de personnel	42444		
et fluides	2400		
Mise à disposition de deux bureaux Mise à disposition d'un appartement	162		
Autres services extérieurs		and the second s	2.00
		Valorisation locative des locaux Valorisation locative de l'appartement et fluides	2400
		Ville de Dijon Valorisation locative des locaux	3363,1 162
		380 euros X 6 envois	2280
		Paiement par la structure d'accueil pour l'envoi	
Stagiaire IUT Communication	109	tion	8220
		Prise en charge Erasmus + Argent de poche et alimenta-	130
Formation linguistique Services extérieurs	130	Prise en charge Erasmus + Transport Prise en charge Erasmus + Soutien logistique	150
SVE	90 150		275
Repas intervenants extérieurs envoi	00	Contributions	
tion)	6180		
Indemnisation du volontaire pour ac- cueil (Argent de poche et alimenta-			
cueil	300		
d'accueil/pays d'origine Abonnement transport local pour ac-	275 306	Léo Lagrange Centre Est	754,3
Frais de transport SVE pays			
cueil	480		
Paiement structure d'envoi pour ac-	240		
Achat matériel éducatif pour animations préparation au départ	240		
Support de communication	150		
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
		PRODUITS	